

MERCREDI 29 AVRIL 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS
« VINGT ANS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE : BILAN ET
PERSPECTIVES DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent que l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2100 aura des répercussions majeures sur l'ensemble des écosystèmes et des activités humaines. Conscient de l'enjeu, le CESE renouvelle son soutien à l'objectif de diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050 et encourage l'amplification de la mobilisation contre le changement climatique.

En décembre 2015, la conférence internationale (COP 21) réunira à Paris les Etats signataires de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Le CESE a donc souhaité établir le bilan et les perspectives de la politique française d'atténuation du changement climatique.

Dans son avis « Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques », le CESE s'intéresse à la participation de tous à la lutte contre le changement climatique, à l'invention d'une société bas-carbone, et à la mobilisation de la société française en amont de la COP21.

L'avis a été présenté le 28 avril 2015 par la section de l'environnement, présidée par Mme Anne-Marie Ducroux, et par son rapporteur Gaël Virlouvét. La ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, Michel Jarraud, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, et Jean Jouzel, vice-président du groupe scientifique du GIEC ont clôturé la présentation de l'avis.

L'avis a été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental ce 29 avril, après l'intervention du sous-secrétaire général aux changements climatiques représentant officiel de Ban Ki Moon pour la COP 21, Janos Pasztor, le ministre des Affaires étrangères et du développement international Laurent Fabius et Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du Travail se sont exprimés sur l'importance des enjeux climatiques. Il a été adopté avec 147 votes pour, 0 contre et 26 abstentions.

Cet avis complète l'avis proposé en 2014 sur le volet « adaptation » des politiques climatiques.

La politique climatique française s'est inscrite dans le cadre d'objectifs européens de réduction des émissions de GES depuis le début des années 1990. La politique de réduction des GES a d'abord adopté une approche peu contraignante, par secteurs d'activités. En 2005, la France a inscrit dans la loi un objectif de long terme, l'objectif du facteur 4, qui consiste à diviser par quatre ses émissions de GES d'ici 2050. Depuis la deuxième moitié des années 2000, la politique de lutte contre le changement climatique a progressivement acquis une dimension territoriale. En outre, **un lien fort a été noué entre les politiques climatiques et énergétiques au niveau national et dans les territoires**

et une politique d'adaptation au changement climatique se structure en parallèle des efforts d'atténuation.

La COP21 est non seulement le rendez-vous des enjeux internationaux du climat, mais aussi l'occasion exceptionnelle **de dynamiser la politique de lutte contre le changement climatique en France** et de **réfléchir aux moyens de pérenniser cette mobilisation** au-delà de 2015. Dans cette perspective, **les recommandations du CESE répondent à deux grands objectifs :**

FAIRE DE L'ACCUEIL DE LA COP 21 UN MOTEUR DE LA DYNAMIQUE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le CESE estime que **la société française doit être accompagnée vers la COP21** afin que ce rendez-vous majeur contribue à renforcer la dynamique de lutte contre les changements climatiques dans notre pays.

Il s'agit donc d'abord de clarifier les enjeux. Le CESE demande donc à l'Etat **d'élaborer et de diffuser des documents d'informations** clairs et fiables, accessibles sur un portail interministériel dédié et sous d'autres formats, destinés à l'ensemble des publics.

Au-delà, la retranscription des débats doit porter en priorité sur la faisabilité de maintenir ou non l'augmentation de la température moyenne du globe en deçà de 2°C, et non sur la responsabilité de l'homme dans le changement climatique, question aujourd'hui obsolète.

En outre, le CESE demande à mieux faire apparaître à tous la complémentarité des niveaux d'intervention, du plus global au plus local, et de chaque acteur ou citoyen.

Le CESE considère que la COP21 est une opportunité pour valoriser des solutions développées en France et à l'étranger, et montrer les capacités de réponse de la société.

Globalement, le CESE souhaite que la mobilisation autour de la COP21 puisse être capitalisée au bénéfice des dynamiques nationales et territoriales de lutte contre le changement climatique. Il suggère au gouvernement et aux intercommunalités de profiter de la période de la COP21 pour **initier de nouvelles étapes dans leurs politiques et de développer des lieux d'échange sur l'enjeu climatique.** La concomitance des élections régionales avec la tenue de la COP21 est une formidable occasion pour engager un débat public avec les citoyens sur le rôle et la place que doivent tenir les régions dans la lutte contre le changement climatique. **Le CESE engage les partis politiques et les candidats à se positionner sur l'enjeu climatique.**

ANCER LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA REALITE DE LA SOCIETE FRANCAISE

Le CESE encourage l'avènement d'une société à bas carbone.

Le CESE appelle à conforter institutionnellement la dimension interministérielle de la politique climatique. Il considère que cette responsabilité interministérielle incombe prioritairement au Premier ministre. Le CESE demande à ce que cette responsabilité se traduise par une présentation annuelle de la politique climatique de la France devant le Parlement.

Pour améliorer la gouvernance de la politique climatique nationale, le CESE recommande que le suivi de la politique climatique soit explicitement confié à une instance unique dont la composition relève de la gouvernance à cinq.

Le CESE demande au **Gouvernement un audit, sur l'impact climatique des investissements et aides publics, sur l'intégration de l'enjeu « climat » dans les aides et investissements publics, et sur les mesures à mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte du facteur 4.**

Pour sensibiliser, le CESE appelle à l'**instauration d'une « semaine nationale de lutte contre le réchauffement climatique »**. Le CESE recommande également une organisation de la mobilisation des acteurs autour de l'enjeu climatique, sur l'exemple du dispositif de la Stratégie nationale de la Biodiversité et **invite à mieux relier les politiques climatiques aux politiques de la biodiversité pour faire mieux apparaître que celle-ci constitue une part importante des enjeux et solutions**. Le CESE appelle enfin à densifier le sujet « climat » dans les programmes scolaires.

L'avis entend susciter l'engagement de tous dans la lutte contre le changement climatique. Pour cela, il est nécessaire d'étoffer, pour la France, les scénarios de réduction des émissions de GES, dans les différents secteurs, en cohérence notamment avec la volonté de revitalisation du tissu industriel du territoire. Pour s'assurer d'une action efficace à l'atténuation des GES, il importe de soutenir les acteurs déjà impliqués, en entretenant et en développant des outils économiques incitatifs et la concertation.

Le CESE appelle en outre le Gouvernement à dépasser la première étape de la Conférence environnementale 2014 et à lancer un « Grenelle de la mobilité et du transport ».

Le CESE recommande enfin **de clarifier le rôle et la place des politiques territoriales climatiques dans l'atteinte des objectifs de réduction des GES de la France : la Stratégie nationale bas carbone doit prendre en compte les approches territoriales. Il faut en outre mieux prendre en compte la politique d'atténuation des GES dans l'ensemble des documents de planification structurants pour les territoires, en cohérence avec les objectifs définis dans les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et les dispositifs de Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le CESE soutient la mise en place d'un processus pérenne d'évaluation entre pairs des Régions.**

« La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un très large défi mondial, dans lequel la France a son rôle à jouer. C'est un défi de moyen terme, mais le succès dépend de notre capacité à agir à court terme. Il n'y aura de réponses efficaces que si elles s'ancrent dans la réalité économique, sociale et environnementale des territoires » souligne le rapporteur Gaël Virlovet.

Contacts Presse

Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com